Décision 03-D-17 du 31 mars 2003

relative à des pratiques sur le marché de la distribution des carburants sur autoroutes

Posted on: 16 septembre 2003 | Secteur(s) :

GRANDE CONSOMMATION

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre chargé de l'économie
Dispositif(s)	Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Total Fina Elf France, Pétroles Shell, Esso Saf, BP France

Lire

le texte intégral de la décision
158.85 Ko

le communiqué de presse